

DIPLOME D'ETAT D'ARCHITECTE PROGRAMME DE LA FORMATION

Informations générales :

- Code RNCP : 38342
- Dates de début et de fin de formation : du 01/09/2026 au 22/06/2027
- Nombre d'heures de formation : 502h00
- Modalités d'enseignement : cours en présentiel ; des cours en distanciel pourront être proposés occasionnellement à titre exceptionnel
- Rythme d'alternance hebdomadaire : lundi et mardi : école /mercredi, jeudi, vendredi entreprise ; plus 6 semaines intensives 100% école
- Lieu de formation : ENSACF, 85 rue du Docteur Bousquet,
- Accessibilité du bâtiment : OUI
- Effectif visé : 5 apprentis par Domaine d'étude ; soit 10 apprentis au total pour l'année 2026-2027

1 - OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le DEA, permet aux étudiant.e.s de poursuivre les acquis du cycle Licence, en entrant dans la complexité de la conception architecturale et urbaine :

- par une expertise approfondie dans la conception, de la petite échelle à l'échelle du territoire
- en intégrant dans les projets les dimensions fonctionnelles, esthétiques, techniques, sociétales et environnementales
- en portant une attention aux contextes dans lesquels s'inscrit le projet
- en développant des compétences en gestion de projet à toutes les phases de celui-ci et en étant en capacité de dialoguer avec les différents acteurs du projet
- en produisant une réflexion critique et en engageant un travail rigoureux autour du mémoire, avec l'objectif de former l'étudiant aux méthodes de recherche.

L'enseignement de "séminaire" est une véritable initiation à la recherche, pensée en étroite relation avec l'écriture du mémoire de Master. Abordé dès la première année de Master, les étudiant.e.s peuvent approfondir ce travail en deuxième année pour l'obtention de la mention "recherche" à leur diplôme (facultative).

L'apprenti.e, par le choix de son Domaine d'étude, s'inscrit dans une approche singulière de la pratique architecturale. Les domaines d'étude (DE) sont des regroupements d'enseignants formant une équipe proposant un projet pédagogique singulier en relation avec le projet d'établissement de l'ENSACF. Chaque DE organise en son sein les enseignements de projet, de séminaire et de mémoire. Tous développent une approche particulière de la pratique architecturale dans les territoires ruraux.

Pour l'année 2026-2027, seuls les DE EVAN et REX sont proposés en apprentissage. Lors de son inscription, l'apprenti.e choisit entre ces 2 DE.

- **Le Domaine d'étude Entre Ville, Architecture et Nature (EVAN)** s'appuie sur les transformations profondes des territoires et du métier d'architecte. Il vise à articuler la culture du projet avec une ouverture vers d'autres disciplines, en développant quatre aspects essentiels : l'intelligence située, la valorisation des préexistences, la diversification des pratiques architecturales et l'association de la recherche à la conception.
- **Le Domaine d'Étude Réalités et Expérience (REx)** propose une pédagogie ancrée dans la réalité contemporaine, où les étudiants développent une posture analytique et engagée. Trois enjeux majeurs structurent cet enseignement : Architecture, Matières et Matériaux - Architecture et Climat - Temps et Cycles de l'architecture.

2 - PUBLIC VISE ET CONDITIONS D'ADMISSION

Prérequis : Avoir validé la 1ère année de MASTER d'une Ecole Nationale Supérieure d'Architecture

Admission : Sur dossier composé d'un CV, d'une lettre de motivation et d'un dossier de travaux graphiques à déposer sur Démarche Numérique. Les candidat.e.s présélectionné.e.s sur dossier seront ensuite reçu.e.s en entretien.

Date limite de dépôt des candidatures : 31/05/26 sur Démarche Numérique

<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/ensacf-candidature-apprentissage-2026>

3 - ORGANISATION DE LA FORMATION ET MODALITES D'EVALUATION

Le projet architectural, urbain et territorial tient une place centrale dans la formation et s'accompagne de séminaires et du travail de mémoire, en lien avec les axes du projet scientifique de l'UMR "Ressources". Ce mémoire, de type universitaire, ouvre sur les modalités de construction d'une démarche personnelle de recherche et peut ainsi conduire vers le troisième cycle doctoral. Le DEA est validé par la soutenance d'un projet de fin d'étude.

Le cycle Master se compose d'un parcours au choix dans l'un des domaines d'études (DE) proposés, d'un socle commun et d'enseignements aux choix. Les DE sont des regroupements d'enseignants formant une équipe pédagogique dans le but de proposer un projet pédagogique en relation avec le projet d'établissement de l'ENSACF. Chaque DE organise les enseignements de projet, de séminaire et de mémoire. Tous développent une approche particulière de la pratique architecturale dans les territoires ruraux.

Sem-estre	UE	Enseignement	Caractère	nbr heures encadrées		ECTS	Evaluation	
9	9.1	Théorie et Pratique du Projet Architectural et urbain	Projet	Obligatoire	197	TD	14	Critiques intermédiaires Rendu final
			Approfondissement disciplinaire	Obligatoire	30	TD	3	
	9.2	Théorie et Pratique de la recherche	Séminaire	Obligatoire	25	TD	3	Rédaction d'un dossier
			Préparation mémoire et soutenance	Obligatoire	50	TD	10	
10	10	Théorie et Pratique du Projet Architectural et urbain	Projet	Obligatoire	200	TD	20	Rédaction du Projet de Fin d'Etude Soutenance orale
			Projet de fin d'étude	Obligatoire	Travail perso		10	
	PP10	Parcours Personnel	Mention recherche	Facultatif	10	TD	Rédaction d'un dossier Soutenance orale	
TOTAL					512		60	

Les cours ont lieux en présentiel uniquement. Quelques cours en distanciel pourront être proposés à titre exceptionnel.

4 - COMPETENCES VISEES

Professionnel.le aux compétences multiples, l'architecte est incontournable dans son rôle de gestionnaire global de la complexité d'un projet et de médiateur.trice des contraintes esthétiques, techniques, économiques, sociales, ou environnementales dans lesquelles le projet doit s'insérer. Sa créativité et son approche sensible et artistique peuvent donner une identité distinctive à un projet. L'architecte est de plus en plus conscient de son rôle et de sa responsabilité sociale dans la création ou la réhabilitation de l'environnement bâti. Il.elle est appelé.e à concevoir des environnements qui ne rentrent pas en conflit mais complètent la nature, à protéger l'héritage construit, à contribuer à faire face aux problèmes associés aux populations spécifiques (enfants, personnes âgées, handicapées) et à engager les usagers affectés par la conception et la planification des décisions dans les processus de choix architecturaux. A ce titre, il.elle est un acteur.trice à part entière dans la construction des normes et réglementations sur l'acte de bâtir. Il.elle intègre les principes de conception écologique : efficacité énergétique, matériaux bio ou géo-sourcés, réemploi, gestion de

l'eau et des déchets, conception de bâtiments résilients face aux changements climatiques. Il.elle se situe par rapport aux évolutions des technologies dans le bâtiment (modélisation 3D, réalité virtuelle, intelligence artificielle et impression 3D) en prenant en compte les liens économiques, culturels, sociaux entre les différents acteurs de l'architecture.

A ce titre il.elle :

- Diagnostique et analyse les contextes d'un projet architectural et de la commande
- Conçoit un projet d'architecture, d'urbanisme et de paysage, de l'idéation à la concrétisation
- Développe et adapte des modes de représentation variés pour synthétiser et exprimer sa pensée
- Agit au sein d'un collectif pour faire l'architecture, la ville et le paysage en communiquant, collaborant et conseillant les différentes parties prenantes
- Participe à l'avancée des connaissances par une pratique réflexive sur, par et pour le projet architectural, urbain et paysager
- Contribue à l'évolution des pratiques professionnelles, dans des contextes complexes et en évolution

5 - MOYENS HUMAINS MOBILISES

Les apprenti.e.s bénéficient à l'ENSACF d'un double suivi pédagogique et administratif.

Sur le plan pédagogique, chaque DE regroupe une équipe d'une vingtaine d'enseignants pluridisciplinaires : Théorie et Pratique de la Conception Architecturale et Urbaine, Histoire et Culture Architecturale, Villes et Territoires, Sciences Humaines et Sociales pour l'architecture, Sciences et Techniques pour l'Architecture, Arts et Techniques de la Représentation.

L'apprenti.e bénéficie de plus du suivi d'un.e tuteur.trice académique enseignant.e qui accompagne spécifiquement 1 à 3 apprenti.e.s. Interlocuteur.trice privilégié.e de l'apprenti.e, il.elle

- L'accompagne dans l'organisation de son temps entre entreprise et enseignement et dans ses relations avec l'entreprise
- Vérifie l'adéquation des missions proposées par l'entreprise avec le cadre des objectifs du diplôme
- Effectue des bilans réguliers avec le.la maître.sse d'apprentissage et l'apprenti.e, de préférence en se déplaçant au moins une fois dans l'entreprise
- Peut intervenir en cas de difficulté

Le.a gestionnaire administratif.ve (masters) gère le parcours universitaire de l'apprenti.e : inscriptions administrative et pédagogique, enregistrement des UE validés, préparation des jurys de fin de semestre et de la COVP (Commission de Validation des Parcours), organisation de la soutenance du PFE, édition du diplôme.

Les référent.e.s administratif.ve.s de l'apprentissage assurent le suivi administratif du contrat d'apprentissage. Ils.elles :

-sont les interlocuteur.trice.s des apprenti.e.s pour leurs missions en entreprise : contractualisation, recueil des présences, relai des problématiques.

- animent le réseau des apprentis à l'ENSACF (partage d'informations, organisations des réunions de suivi).

- font le lien entre les différents acteurs : le CFA, les tuteurs en entreprises et les tuteurs académiques.

6 - RESSOURCES ET MATERIELS A DISPOSITION

Les apprenti.e.s ont accès à :

- Une médiathèque de 16000 ouvrages (livres, périodiques, PFE...)
- Un plateau productif de 1100 m2, avec en accès libre : traceurs, scanners, imprimantes, coupeuses de plan grand format, outils de découpe thermique et en accès restreint (sous la supervision d'un personnel responsable ou d'un moniteur formé) : imprimantes 3D, découpeuses laser et cutter, relieurs, massicot, risographe, machine à dos carré collé et plieuse
- Un atelier expérimentation équipés d'outils pour le travail du bois et des métaux, prêts de petits matériels électro portatifs ou de mesure possibles.

7 - CONDITIONS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE SUIVI DES APPRENTIS A L'ENSACF

Les apprenti.e.s sont invité.e.s à des réunions collectives régulières de suivi, en présentiel, ou en visio. Des points individuels peuvent également être organisés à la demande de l'apprenti.e, de l'équipe enseignante ou de l'entreprise.

Les équipes enseignantes et administratives apportent une attention particulière au suivi régulier des temps d'enseignement des apprenti.e.s et à la progression de leur travail personnel en vue de leur Projet de Fin d'Etude. La présence obligatoire sera attestée par un émargement. Les apprenti.e.s signeront la feuille de présence auprès de l'administration au début de chaque demi-journée d'enseignement à l'ENSACF.

Chaque apprenti.e dispose d'un livret numérique d'apprentissage appelé STUDEA qui permet de faire le lien entre les différents acteurs du contrat d'apprentissage. L'apprenti.e est responsable de son livret numérique et veille à ce qu'il soit complété régulièrement, en entreprise par son maître d'apprentissage et à l'ENSACF, par son tuteur académique.